


VERS L'APPRENTISSAGE STATUT/RÉMUNÉRATION/FINANCEMENT DE LA FORMATION/AIDES FINANCIERES

STATUT	Vous êtes un(e) salarié(e) d'une entreprise avec les mêmes obligations/ droits et devoirs que vos collègues salariés. Votre temps de travail est établi sur la base des 35 h.					
SALAIRE	Votre rémunération : sur la base du montant du smic/smc mensuel au 1 ^{er} juin 2026					
	Année d'exécution du contrat	Moins de 18 ans	18 – 20 ans		21 – 25 ans	26 ans et +
	1 ^{ère} année	27%	50%	43%	53%	100%
	Salaire brut	504,09 €	933,51 €	802,81 €	989,52 €	1 867,02 €
	2 ^{ème} année	39%	57%	51%	61%	100%
	Salaire brut	728,13 €	1064,20 €	952,18 €	1138,88 €	1 867,02 €
	3 ^{ème} année	55%	67%		78%	100%
Salaire brut	1026,86 €	1250,90 €		1456,27 €	1 867,02 €	
L'apprenti est exonéré de la totalité des cotisations salariales dans la limite de 50 % du SMIC Pour les 4 conventions collectives suivantes : IDCC 7024 Production agricole et CUMA / IDCC 7025 Entreprises de travaux et services agricoles, ruraux et forestiers / IDCC 7018 Entreprises du paysage / IDCC 1659 Entreprises du rouissage-teillage de lin Cas particulier : CS Restauration Collective (66% du SMIC)						
FINANCEMENT DE LA FORMATION	- Contrat dans une entreprise du secteur privé : votre formation est financée par un opérateur de compétence - OPCO de la branche professionnelle de votre diplôme.					
	- Contrat dans une entreprise du secteur public : votre formation est financée par le centre National de la Fonction Publique et la collectivité.					

LES AIDES FINANCIERES

APPRENTI(E) DU SECTEUR PRIVÉ	L'OPCO aide les apprenti(e)s des entreprises du secteur privé durant leurs semaines de présence au centre de formation : 3 €/ repas (pris à la cantine) - 6 €/ nuit (à l'internat). Aide à l'équipement numérique ou pédagogique selon la formation.										
 Le Conseil Régional des Hauts de France	Carte génération créditée de 200 euros la première année de formation uniquement.	FSA (Fonds de solidarité pour les apprentis) : aide ponctuelle pour se soigner/ se loger/ se nourrir/ se déplacer / s'équiper.									
	T.H.R Transport/ Hébergement/ Restauration Forfaitisation annuelle.	Hébergement : 80 euros /an pour les internes et les apprentis ayant un logement autonome. Restauration : 100 euros/an pour tous.									
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Distance domicile/CFA</th> <th style="text-align: left;">Aide annuelle (forfait)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Moins de 10 km</td> <td>0 €</td> </tr> <tr> <td>10 à 40 km</td> <td>100 €</td> </tr> <tr> <td>41 à 100 km</td> <td>150 €</td> </tr> <tr> <td>+ de 100 km</td> <td>200 €</td> </tr> </tbody> </table>	Distance domicile/CFA	Aide annuelle (forfait)	Moins de 10 km	0 €	10 à 40 km	100 €	41 à 100 km	150 €	+ de 100 km	200 €
Distance domicile/CFA	Aide annuelle (forfait)										
Moins de 10 km	0 €										
10 à 40 km	100 €										
41 à 100 km	150 €										
+ de 100 km	200 €										
L'aide au permis de conduire	Aide du conseil régional : https://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif931										
Aides au logement	Les apprentis qui souhaitent prendre leur indépendance peuvent bénéficier des aides du service ACTION LOGEMENT.										

POLE BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS

Le centre de formation accompagne tous les apprenants

Accompagnement dossier MDPH /Aménagement d'épreuves / Accompagnement renforcé / Suivi entreprise / Insertion	
Les besoins éducatifs particuliers & la Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé	Le dossier RQTH « Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé » est une délivrance de la reconnaissance du handicap par la MDPH, pouvant permettre au centre de formation de vous accompagner sur des besoins spécifiques ainsi qu'en entreprise (aide au parcours/ aménagement du poste de travail...). La référente du handicap vous reçoit pour un entretien afin d'élaborer un plan d'action de compensation des difficultés.



**Tu es intéressé.e par
l'Apprentissage
Scanne le QR code et
Pré-inscris-toi**

